



**PRÉFET
DE PARIS**

Liberté
Égalité
Fraternité

ELECTIONS LEGISLATIVES DES 30 JUIN ET 7 JUILLET 2024

DEUXIEME TOUR

INFORMATION AUX CANDIDATS DES CIRCONSCRIPTIONS DE PARIS

PROPAGANDE ELECTORALE

Livraison des circulaires et des bulletins de vote :

La date limite de remise des documents de propagande imprimés est fixée au :

- **Mardi 2 juillet 2024 à 18 heures, chez le routeur KOBA, route de Neuilly-sous-Clermont – 60290 RANTIGNY**

La commission se réunira dans les locaux de la préfecture d'Île-de-France, préfecture de Paris située au 5 rue Leblanc à Paris (75015) et ses délégués sont présents sur le site de production de la société KOBA pour s'assurer du grammage et des quantités reçues.

La commission examinera les documents de propagande (circulaire et bulletin de vote, ainsi que leur version électronique et la version Facile à Lire et à Comprendre de la circulaire) :

- Le **lundi 1^{er} juillet 2024 de 17h et à 21h** ;
- Le **mardi 2 juillet 2024 de 10h à 13h puis de 14h30 à 18h**.

Il est demandé aux candidats de s'assurer auprès de leur imprimeur de la bonne livraison des professions de foi et bulletins de vote et de se présenter à la commission munie des documents suivants :

- La propagande à étudier en version numérique, avec la version FALC (Facile à Lire et à Comprendre). Vous pouvez la transmettre via une clé USB que vous présenterez à la commission ou vous pouvez l'envoyer à l'adresse email suivante : pref-elections@paris.gouv.fr ;
- Une attestation de grammage délivrée par l'imprimeur, faisant mention du candidat concerné ;
- Si vous n'êtes pas candidat ou remplaçant, une procuration de la part du candidat ou du remplaçant que vous représentez.

Mise en ligne des circulaires e-propagande :

Conformément à l'article R. 38-1 modifié par le décret n°2024-1389 du 29 décembre 2023, chaque candidat est tenu de communiquer sa circulaire en version numérique pour mise en ligne ainsi qu'une version adaptée aux normes facile à lire et à comprendre (FALC) (nouvel art. R. 38-1). Chaque circulaire numérique transmise doit impérativement avoir un poids inférieur à 2 Mo, un format A4 paysage ou portrait et une extension de type PDF. Vous êtes invités à consulter le point 8. Propagande électorale, en page 19 du mémento du candidat.

En cas de refus, le candidat en informe par écrit les services du représentant de l'Etat.

Il conviendra d'envoyer vos documents à : pref-elections@paris.gouv.fr

Les quantités à remettre, taux et plafonds des remboursements et critères de conditionnement sont consultables sur le site de la préfecture à cette adresse :

<https://www.prefectures-regions.gouv.fr/ile-de-france/Region-et-institutions/Demarches-administratives/Elections/Elections-legislatives-anticipees-2024>

Vous retrouverez en particulier l'arrêté du 12 juin 2024 fixant les tarifs maxi de remboursement des frais d'impression et affiche.

Enfin, en page 42 du mémento du candidat, vous trouverez l'ensemble des modalités de remboursement des frais de campagne électorale, dans le point 13. Remboursement des frais de campagne électorale.

Quantités de circulaires et bulletins de vote à remettre pour les 18 circonscriptions parisiennes :

ELECTIONS LEGISLATIVES DES 30 JUIN ET 7 JUILLET 2024 QUANTITES DE CIRCULAIRES ET DE BULLETINS DE VOTE			
Département et code de la circonscription	Nombre total d'électeurs inscrits au 10 juin 2024	Circulaires (nombre d'électeurs inscrits majorés de 10%)	Bulletins de vote (double du nombre d'électeurs inscrits majorés de 10%)
Paris	1 363 656	1 500 022	3 000 043
75-01	83 986	92 385	184 769
75-02	74 534	81 987	163 975
75-03	72 941	80 235	160 470
75-04	73 061	80 367	160 734
75-05	79 405	87 346	174 691
75-06	81 149	89 264	178 528
75-07	81 446	89 591	179 181
75-08	84 022	92 424	184 848
75-09	71 129	78 242	156 484
75-10	70 317	77 349	154 697
75-11	72 857	80 143	160 285
75-12	75 541	83 095	166 190
75-13	77 763	85 539	171 079
75-14	76 514	84 165	168 331
75-15	79 540	87 494	174 988
75-16	76 095	83 705	167 409
75-17	63 074	69 381	138 763
75-18	70 282	77 310	154 620

ORDRE ET NOMBRE DES PANNEAUX D’AFFICHAGE

L’ordre des panneaux d’affichage a été déterminé par le tirage au sort le dimanche 16 juin 2024.

La ville de Paris met en place 539 panneaux d’affichage avec la répartition suivante par circonscription :

Circonscription 1	= 42
Circonscription 2	= 37
Circonscription 3	= 29
Circonscription 4	= 23
Circonscription 5	= 35
Circonscription 6	= 31
Circonscription 7	= 36
Circonscription 8	= 25
Circonscription 9	= 29
Circonscription 10	= 29
Circonscription 11	= 29
Circonscription 12	= 27
Circonscription 13	= 27
Circonscription 14	= 24
Circonscription 15	= 39
Circonscription 16	= 29
Circonscription 17	= 21
Circonscription 18	= 27

LA COMMISSION DE RECENSEMENT DES VOTES

La commission de recensement des votes de Paris se réunira le dimanche 7 juillet 2024 à partir de 23 heures à la préfecture de Paris et d’Ile de France.

Les candidats ou leurs représentants, qui souhaitent assister à la commission, doivent s’inscrire auprès du bureau des élections dans la limite de deux personnes par candidat.

Pour les prises de rendez-vous auprès du bureau des élections et toute question :
pref-elections@paris.gouv.fr